ISSN 0769 - 0177

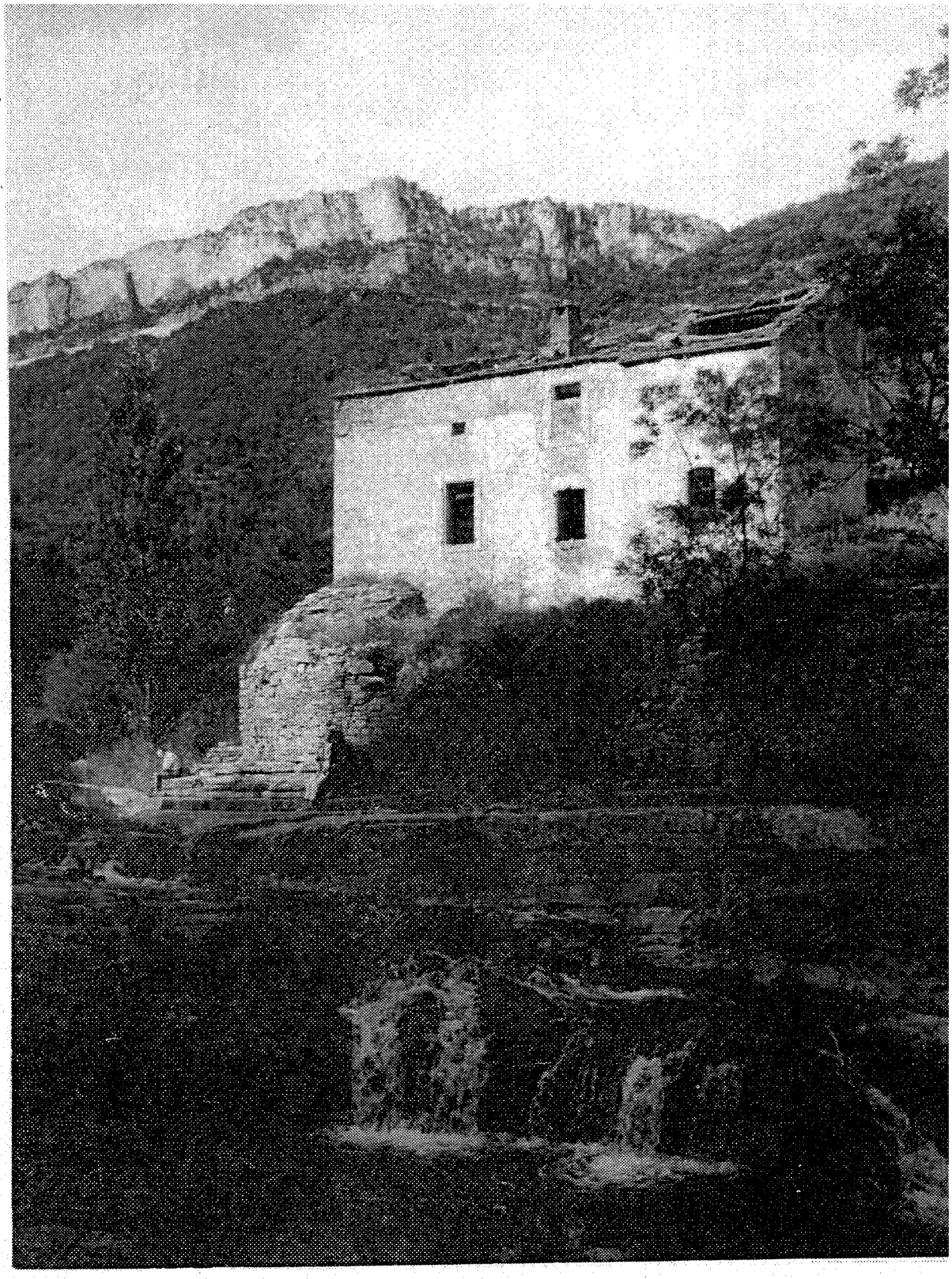

Les Moulins de l'Hérault.

Arts et traditions rurales Dossier n° 8

Saint Jean de Fos le 19 XII 1987

Document II : Vérification des moulins par les juges de paix. An IV.

Le dossier des Archives Départementales de l'Hérault, coté L1172, rassemble les résultats des enquêtes menées par les juges de paix des cantons, nommés commissaires pour la vérification des moulins.

Une lettre du I messidor an IV du Ministre de la Police générale de la République, au commissaire du Directoire Exécutif près le département de l'Hérault, signale la fraude d'un meunier qui prélevait de la farine (jusqu'à 1/10ème du produit), par le moyen de trous pratiqués dans les meules ; les propriétaires, présents à la mouture, ne pouvaient s'ap ercevoir de rien. La fraude démasquée, "le meunier a été condamné à quatre années de fer et à l'exposition au regard du peuple pendant 6 heures, conformément à la loi". Pour éviter le renouvellement de pareil acte, les Administrateurs du Département devront organiser la visite de tous les moulins de leur arrondissement et nommer, pour celà, les juges de paix qui rendront compte de ce qu'ils ont vu.

Les P.V. de visites des commissaires vérificateurs, conservés dans le dossier L 1172, livrent des indications concernant 67 communes et 3 cantons (Clermont, Fontès et Olargues) ; ils nous donnent la situation des moulins, le nombre de meules, souvent le nom du meunier. (Ces renseignements manquent toutefois, pour la commune de Bédarieux et le canton de Fontès qui ne font pas l'objet d'un dénombrement).

Les P.V. de visites décrivent ainsi, 181 moulins (176 moulins à eau, 4 à vent (La Livinière 1, Villeveyrac 1, Loupian 2) et un moulin à plâtre (Lodève)).

Malheureusement ces P.V. ne couvrent pas l'entier département de l'Hérault ; ils ne nous donnent, de ce fait, qu'une vue fragmentaire. Nous rapprocherons cependant les résultats recueillis dans cette enquête, des résultats de la seconde enquête de "la période révolutionnaire" qui va se dérouler 7 ans plus tard, elle aussi incomplète.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

A.D.H. L.1172

Paris le 1er messidor l'an IV de la République une et indivisible.
Le Ministre de la Police générale de la République

Au commissaire du Directoire Exécutif près le département de l'Hérault à Montpellier.

Un nouveau genre de délit, vient Citoyen, de parvenir à ma connaissance. Un meunier avait pratiqué dans la construction du moulin qu'il exploitait, des cachettes à l'aide desquelles il faisait tourner à son profit une portion considérable du grain qu'on lui donnait à moudre.

Le moulin était disposé de manière que la farine ne tombait pas toute dans l'arche destinée à la recueillir pour être délivrée au propriétaire, mais qu'un dixième au moins s'échappait à la faveur d'un trou pratiqué dans la meule, correspondant à un autre trou fait dans la muraille et se rendait ainsi dans un coffre déposé dans une cave au-dessous de l'usine, sans que le propriétaire du grain présent à la mouture put s'apercevoir de la fraude.

Ces trous étaient cachés par des pierres amovibles et par des planches et bois non clouées.

La fraude ayant été constatée, le meunier a été condamné à quatre années de fers et à l'exposition au regard du peuple pendant 6 heures conformément à la loi.

Les mêmes moyens de fraude peuvent se répéter dans d'autres communes de la République ; il est sans doute des meuniers à la probité desquels leurs Concitoyens rendent hommage. Mais il en est d'autres que l'opinion publique accuse et sur lesquels l'oeil de la police doit être constamment fixé. C'est par une surveillance active et soutenue que l'on peut espérer sinon de ramener cette portion d'hommes à des sentiments de moralité et de justice dont ils n'auraient jamais dû s'écarter, du moins de prévenir leurs spéculations frauduleuses,

Je vous invite, Citoyen, à faire faire par les juges de paix, assesseurs et officiers de police, le jour que vous le fixerez, une visite de tous les moulins situés dans votre arrondissement pour reconnaître si dans la construction de ces usines, il n'aurait été point pratiqué de cachettes ou d'autres moyens à la faveur desquels les meuniers puissent détourner frauduleusement à leur profit une portion du produit des grains qu'on leur donne à moudre, de constater par des procés-verbaux les moyens de fraude que l'on aurait découvert et de traduire les coupables devant les Tribunaux.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Cette visite faite avec soin et prudence par des officiers de police instruits des manoeuvres criminelles employées par ces meuniers pour tromper les citoyens et répétées avec des actes de sévérité contre les délinquants, sont des moyens infaillibles pour arrêter le progrès du mal, je vous engage donc à provoquer cette mesure dans votre arrondissement, à vous faire rendre compte et à m'instruire de ses résultats.

Salut et fraternité

Cochon.

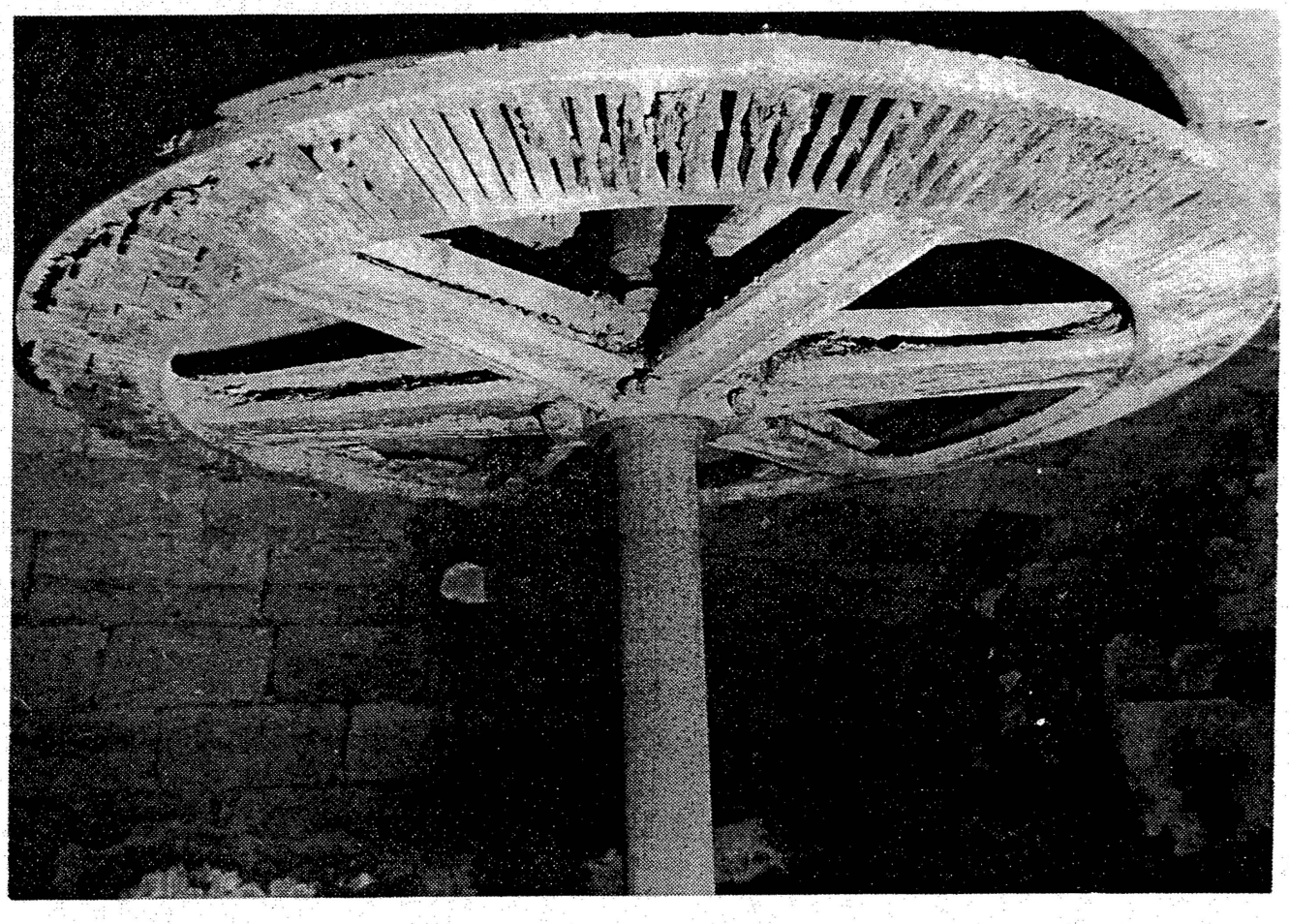

Mécanisme de transmission. Moulin de Castelnau-de-Guers — M. De Cooman.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Inventaire des Moulins de l'Hérault

Document II : Détournement de farine par les meuniers, visite des moulins par les juges de paix et officiers de police. An IV. (A.D.H.L.1172).
16 messidor an IV. Un arrêté de l'Administration centrale du département prescrit qu'il sera procédé à la visite de tous les moulins du département afin de déceler des fraudes éventuelles. Les juges de Paix des cantons devront procéder à cette vérification le 25 messidor.

- **Commune d'Agde**

  Moulins d'Agde, sur la rivière d'Hérault ; fermier et meunier Jean Gaze.
  Première tour : 4 meules, allant et roulant
  Deuxième tour : 2 meules "
  Troisième tour : 1 meule "

- **Commune d'Aniane**

  Moulin appartenant au citoyen Daumas, ruisseau de Gassac ; 2 moulins.
  Moulin situé sur la rivière d'Hérault, appartenant au citoyen Olivier ; fermier Gaucérand fils ; 2 meules.
  Moulin près la commune, appartenant aux citoyens Farel et Parlier ; fermier Gaucérand fils.

- **Commune d'Arboras**

  Moulin à grain du citoyen Jean Galibert.

- **Commune d'Argelliers**

  Moulin de Figuières, appartenant à la citoyenne Vinezac ; fermier Noël Bastide.

- **Commune d'Aspiran**

  Moulin de Garrigues, appartenant aux citoyens Fournier frères et Pons ; fermier le citoyen Caussat ;
  Rivière d'Hérault ; 2 usines.

- **Commune de Bédarieux**

  Le P.V. ne donne ni le nombre, ni le nom des moulins de l'arrondissement du canton de Bédarieux.

- **Commune de Bélarga**

  Moulins à bled, sur la rivière d'Hérault ; fermiers Jean et Pierre Vezian.
  Première tour : un moulin
  Deuxième tour, près de la chaussée : deux moulins.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Berlou**

Moulin à bled situé sur le ruisseau de Berlou, appartenant aux héritiers du citoyen Mirepoix, de Saint Chinian, tenu en afferme par Joseph Bousquet, du mazage du Burguet.

- **Commune de Béziers**

Moulin de Baignols ; fermier Pierre Jullian. 5 moulins allant et roullant et deux autres démontés, ne marchant que l'hiver, lors des inondations car ils dépensent beaucoup plus d'eau que les cinq premiers.

Moulin du domaine de Lezigue (?) ; fermier Jacques Fraisse ; 2 moulins dont un en chaume par manque d'eau ; le moulin en chaume ne marche que l'hiver.

Moulin de Libron, démonté entièrement ; le moulin est en chaume depuis 2 ans, parceque le béal a été emporté par les inondations.

- **Commune de Boisseron**

Moulin Dalari, rivière Vidourle, propriétaire le citoyen Compte, de Montpellier ; fermier le citoyen Claude Lombard.

Moulin de Boisseron, rivière Vidourle, propriétaire le citoyen Dhuls, de Boisseron ; fermier le citoyen Pierre Mabdi.

- **Commune du Bosc**

Moulin à blé du citoyen Denouls (?), du lieu du Viala.

Moulin du citoyen Villarel, du lieu de Salèlles.

Moulin de Cartels, appartenant au citoyen Vaillé (3 moulins à blé).

- **Communes de Buzignargues et Galargues.**

Trois moulins, rivière de Bénovie, propriétés du citoyen Suc, habitant de Montpellier ; affermés par le citoyen Baptiste Sabatier, meunier.

- **Commune de Canet**

Moulin du Blanchissage.

- **Commune de Cassaignolles**

Moulin Fournelier, appartenant au citoyen Jean Lignière ; fermier le citoyen Charles Sabatié.

- **Commune de Castelnau le Lez**

Moulin des Guilhems.

Moulin Davitau.

Moulin de Montferrier.

- **Commune de Castries**

Moulin de Frèze, rivière de Bérange, dépendant du domaine de Fontmagne, appartenant au citoyen Durand, négociant de Montpellier ; fermier Claparède. (2 moulins pour moudre le grain).

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Castries (suite)**

Moulin de Rou, ayant appartenu à l'émigré La Croix Castries ; Rivière de Bérange (deux moulins, le petit et le grand moulin).

Grand moulin,situé à un demi-tiers de lieue (2 moulins à farine).

- **Commune de Causse (et Veyran)**

Moulin de la Roque, rivière d'Orb ; tenu en afferme par le fermier de Réals ; Une meule.

- **Commune de Caux**

Moulin d'Azéma.

- **Commune de Cessenon**

Moulin de Réal, sur la rivière d'Orb, appartenant aux héritiers de Michel Peitavi. (Une meule).

Mouline de Commairas, sur la rivière de Vernazoubre, appartenant à Jean Mas et aux héritiers Andrieu.

Mouline de Récambis, près la rivière de Vernazoubre, appartenant au citoyen Michel Massol. (2 meules).

- **Commune de Ceyras**

Moulin de la Planque.

Moulin de Rabieux

- **Canton de Clermont l'Hérault**

Visite des moulins de la rivière de Dourbie.

1) Moulin d'André Jean.
2) Moulin de la veuve Blanc : deux usines à moudre le grain.
3) Moulin d'Etienne Goussin père : une usine à moudre le grain.
4) Moulin du citoyen Flottes, de Clermont ; tenu en afferme par Goussin : une usine.
5) Premier moulin du citoyen Gairaud ; tenu en afferme par François Bringuier : deux usines.

   Deuxième moulin du citoyen Gairaud ; tenu en afferme par François Bringuier.

- **Commune de Cruzy**

Moulin de Bedos, propriétaire-meunier Jean Teisseire : une meule.

Moulin de Sainte Eulalie, propriétaire-meunier François Pagès.

- **Commune de Félines**

Moulin de Manguanel, appartenant au citoyen Charles Sabatier ; la meunière se nomme Claire Esper, veuve Verdier.

- **Commune de Ferrals**

Moulin de Paul Bouille le haut.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Ferrals (suite)**

Moulin de Joseph Chabbert.

Moulin de Jean Chabbert.

Moulin d'Antoine Bouille, tous propriétaires desdits moulins.

Deux moulins au hameau d'Hautèze, appartenant par indivis aux citoyens Calmel et Vidal.

- **Commune de Ferrières**

Moulin de Poussarou, appartenant à Jean Robert.

Moulin appartenant à Jean Louis Calmette : le moulin ne fonctionne que par intervalles, par temps de grosses pluies, un ou deux mois dans l'année.

- **Canton de Fontès**

Le P.V. ne donne ni les lieux, ni le nombre, ni les noms des moulins.

- **Commune de Gabian**

5 moulins, appartenant, les trois premiers à Louis Singues, le quatrième à la veuve Gepot (?) et le cinquième à la veuve de Joseph Singues.

- **Commune de Lacoste**

Moulin à bled, propriétaire le citoyen Belloc.

Moulin de la citoyenne veuve Rouquette.

Moulin à bled du citoyen (?) ..... .

- **Commune d'Hérépian**

Moulin dont jouit le citoyen Vidal, dit La flotte, sis au Rieupourquié : deux meules.

- **Commune de Gignac**

Moulin appartenant au citoyen Galissard, rivière d'Hérault.

Moulin appartenant au citoyen Bouillon rivière d'Hérault.

- **Commune de Lagamas**

Moulin du citoyen Mairie.

- **Commune de Mourcairol (Lamalou)**

Moulin de Lamalou ; fermier le citoyen Astruc : deux meules.

- **Commune de Lavalette**

Un moulin à blé.

- **Commune de Lauss on**

Un moulin à blé.

- **Commune de la Livinière**

Moulin de Fabas, appartenant au citoyen Jean Esper, meunier.

Moulin à vent, appartenant au citoyen Bonny.

Moulin de Rigaud, appartenant au citoyen Bonny.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Lodève**

Moulin du citoyen Arrazat : 4 meules.

Moulin des Tines, propriétaire le citoyen Fournier : fermier le citoyen Guillaume Tronc.

Moulin du citoyen Soudan, cadet.

- **Commune de Lodève, section de la Liberté**

Moulin à bled, appartenant au citoyen Latreille ; fermier et meunier le citoyen Maury ; 3 meules ; rivière de Lergue ; se trouve près la route dite de côte de Lodève.

Moulin à bled, appartenant au citoyen Rouquié : 3 meules ; rivière de Lergue ; se trouve à la limite du terroir de Lodève et de Soumont .

Moulin à bled dit de Giraud ; appartenant au citoyen Pierre Billas ; 2 meules ; rivière de Lergue ; se trouve au vieux chemin de Lodève à Clermont.

Moulin vulgairement appelé Mouline ; appartenant aussi au citoyen Pierre Billas ; 1 meule ; depuis la dernière inondation, on ne se sert plus de ce moulin pour moudre le grain, mais du plâtre.

- **Commune de Loupian**

Moulin à vent de Martin Siau.

Deux moulins de Jacques Toulzac : - La Mouline de Loupian (2 meules)
- Moulin à vent.

- **Commune de Lunel**

Moulin du Juge

Moulin des Aubes

Moulin de la Jasette

- **Commune de Montpellier**

Moulin de la Mosson (moulin à cuve).

Moulin du Pont Trinçat

Moulin de L'Avesque.

Moulin de Sémalen.

- **Commune de Montpeyroux**

Moulin du citoyen Jean Fonques, près le ruisseau d'Agamas et près le chemin qui conduit de Montpeyroux à Jonquières.

Moulin du citoyen Bruel, sur la rivière d'Agamas et près le chemin qui conduit de Montpeyroux à Saint André.

- **Commune de Murviel (les Béziers)**

Moulin de Réals, rivière d'Orb, 2 meules à bled.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- Commune de Neffiès

5 Moulins de la commune de Neffiès, au tènement de "Anignan"(?)
et appartenant
le 1er à Guillaume Jean Julien,
le 2eme à Jean Martin,
le 3eme à Jacques Reboul,
et les deux autres à la veuve de Jacques Cazes.

- Commune d'Octon

Trois moulins à blé

- Canton d'Olargues

1) Moulin du citoyen Cesto, à Olargues.
2) Moulin du citoyen Jamme, domicilié aux Pradals.
3) Moulin du citoyen Calmeil, domicilié à Fournelis.
4) Moulin du citoyen Gairaud, domiciliè à Premian.
5) Moulin du citoyen Fau, domiciliè à la Bouisse.
6) Moulin du citoyen Guiraud, domiciliè à Bonnefon.
7) Moulin du citoyen Barthès domiciliè à Coumeillo.
8) Moulin du citoyen Jean Barthès, domiciliè à la Canerié
9) Moulin du citoyen J.L. Carrière, domiciliè à julio.
10) Moulin du citoyen Jacques Carrière, domiciliè audit lieu.
11) Moulin de la citoyenne Mégé, domiciliè à Rieumége.
12) Moulin du citoyen Vieu, domiciliè Mas del Rieu.
13) Moulin du citoyen Tarbouriech, domiciliè à Caillo.
14) Moulin du citoyen Andrieu, domiciliè à Violgue.
15) Moulin du citoyen Guilhemon, domiciliè au Cros St Vincent.
16) Moulin du citoyen François Martin, domiciliè au Cros St Vincent.

Continuation des moulins du canton d'Olargues.

1) Moulin du citoyen Jamme, des Pradals, au bas du ruisseau des Pradals.
2) Moulin des citoyens Louis Combe et Pierre Rages, à la Trivalle.
3) Moulin du citoyen Bennes, à la Voutte.
4) Moulin de la citoyenne veuve Astruc, à Rodier.
5) Moulin du citoyen Gairaud, au Cros St Julien.
6) Moulin du citoyen Jean Carrière, à Lupée.

- Commune de Paulhan

Moulin des Lorés, appartenant au citoyen Vezian, de Paulhan ; fermier et menier Galissard.

Premier membre (côté berge) : 2 usines.
Deuxième membre (côté rivière) : 2 usines

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Pézenas**

Moulins dits des Prés ; rivière d'Hérault ; fermier, le citoyen Garguil ainé.

Une tour : 4 meules.

Moulin de Conas ; rivière d'Hérault , fermier, le citoyen Galzy.

Deux tours où il y a deux meules à chacune.

Petit moulin dit Decros ; rivière de Peyne ; fermier, Malgoire Cayla ; 2 meules.

- **Commune de Pierrerue**

Moulin de Tandon ; propriétaire le citoyen Carrion ; fermier le citoyen François Tabariès ; 2 meules.

- **Commune des Plans**

Moulin à farine du citoyen Charles Vallat ; 2 meules.

- **Commune du Poujol (sur Orb)**

Moulin del Rieu ; propriétaire le citoyen Vidal ; 2 meules.

- **Commune de Roquebrun**

Moulin de Ceps ; appartenant au citoyen Guillaume Sabatier, homme de loi.

Moulin à bled, rivière d'Orb ; appartenant à Etienne Moustelon, de Roquebrun ; tout près du dit lieu ; 2 moulins.

Moulins dits de Maynards ; appartenant au citoyen Milhé, de Cessenon ; 2 meules.

Mouline à bled, située sur un ruisseau, mazage d'Escaniès ; appartenant à Georges Milhè ; une seule meule.

- **Commune de Roujan**

Moulin de Faitis ; rivière de Peyne ; appartenant au citoyen Ferrières ; affermé par la veuve Cazes.

- **Commune de Salasc**

Deux moulins à blé.

- **Commune de Siran**

Moulin dit de la Barthe, rivière d'Ognon ; appartenant au citoyen Latenay ; une meule.

Deuxième moulin, même rivière, appartenant au citoyen Juin ; 1 meule.

- **Commune de Saint André de Sangonis**

Moulin de Bages ; appartenant au citoyen Estorc ; une meule.

- **Commune de Saint-Brès**

Moulin de Pascale, rivière Bèrange ; propriétaire Cassous ; une seule meule.

Moulin Blanc ; deux usines à moudre.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Saint-Brès (suite)**

Moulin du Controle ; appartenant à la Nation par la mort du citoyen Joubert ; deux usines à moudre.

- **Commune de Saint Chinian**

Deux moulins situés dans l'intérieur de la commune.

Moulin de la Rive, distant d'un quart de lieue.

Moulin du hameau de Bouldou .

Moulin de la Servelière.

Moulin de Couduro.

- **Commune de Saint Felix (de Lodez)**

Petit moulin sur le ruisseau de Larmoux.

- **Commune de Saint Guilhem le Désert**

Quatre moulins à blé.

- **Commune de Saint Jean de Fos**

Moulin appartenant au citoyen Visseq, exploité par Barthélémy Tels, rivière d'Hérault.

Moulin de Clamouse, situé entre la rivière d'Hérault et le chemin qui conduit de Saint Jean de Fos à Saint Guilhem.

- **Commune de la Blaquière (Saint Jean de)**

Moulin du citoyen Fulcrand Fabre.

Moulin du citoyen Pierre Descouts.

- **Commune de Saint Marchials (Saint Jean de Minervois)**

Moulin appartenant à François Vabre ; sur un ruisseau ; sans habitation.

Moulin au-dessous de Saint Martial ; sur le même ruisseau ; propriétaire Augustin Vabre ; ne faisant que deux ou trois sacs de farine par jour.

- **Commune de Saint Nazaire de Ladarez**

Deux moulins à bled, établis sur des ruisseaux ; en chaume par défaut d'eau.

- **Commune de Saint Pons (de Thomières)**

1) Moulin du citoyen Barthes, dans les murs de la commune.

2) Moulin du citoyen Roque, hors les murs.

3) Moulin du citoyen Nègre, "

4) Un autre moulin du citoyen Nègre, hors les murs.

5) Moulin du citoyen Jamme, hors les murs.

6) Moulin du citoyen Puech, "

Environs de Saint Pons :

Hameau de Brassac

Moulin du citoyen Boissier (?).

Moulin du citoyen Simon.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

- **Commune de Saint Pons (de Thomières) Suite**

Hameau de Marthomis (une lieue et demi)

Moulin du citoyen Bousquet, ainé.

Hameau de Prouille (deux lieues)

Moulin du citoyen Verdier.

Hameau de Courgnou (une lieue)

Moulin du citoyen Lignon.

- **Commune de Saint Privat**

Moulin à blé du citoyen Guillaume Géraud.

Moulin du citoyen Joseph Bellet.

- **Commune de Saint Sèries**

Moulin de Saint Christol, rivière Vidourle ; propriétaire, le citoyen Lauzière, d'Aubais ; fermier, le citoyen Pierre Gallia.

Moulin de Liquis, rivière Vidourle, dépendant de la Nation ; affermé par le citoyen Izac Bolles, meunier, habitant Lunel.

- **Commune de Saint Thibèry**

Moulin de Saint Thibèry ; appartenant à la citoyenne Jeanne Bernard, veuve Gaulejac, de Béziers ; fermier Alexandre Gaussel ; quatre meules, deux moulantes, et deux en "chomme" ; situé sur l'Hérault.

- **Commune d'Usclas (du Bosc)**

Moulin du citoyen Jacques Duviol.

- **Commune de Vieussan**

La mouline dite de Bouissezon, rivière d'Orb ; appartenant à Pierre Bouissezon, du mazage de Bouissezon.

Moulin de Graîs ; appartenant au citoyen André Moustélon ; une seule meule.

- **Commune de Villemagne**

Moulin du citoyen Cruvezy, sur la rivière de Mare ; Une meule.

Moulin de Saint Main ; affermé par Louis Cavailhès ; deux meules.

- **Commune de Villeveyrac**

Moulins de la métairie de Vayrac ; fermier Jean Martin, meunier, dont un moulin à vent, et un moulin à eau, dit le bas.

©Arts et Traditions Rurales : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)